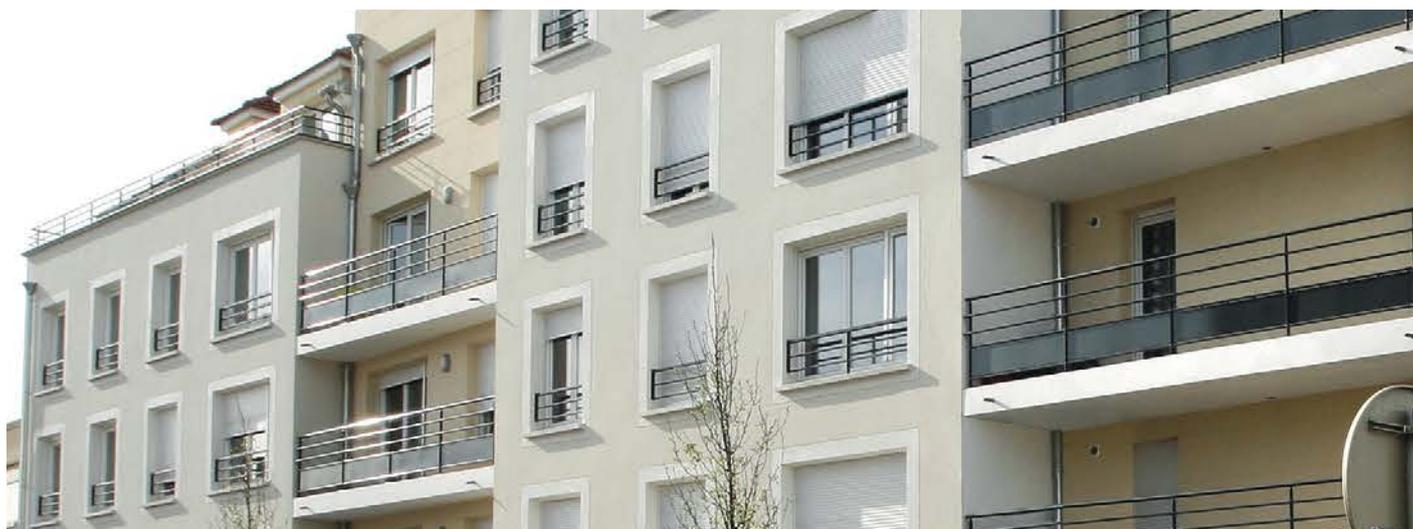


Elysées Résidence 5

Bulletin d'informations n° 01/2022

1^{er} semestre 2022 - Du 01.01.2022 au 30.06.2022

Valable jusqu'à la parution du Bulletin n° 02/2022



50, rue Cornillon – MEAUX (77)

Edito

Chers Associés,

Votre SCPI Elysées Résidence 5 confirme ses qualités de robustesse dans un contexte d'incertitudes sur les marchés financiers et de poussée de l'inflation exacerbée par la guerre en Ukraine.

Au 30 juin 2022, sur les 202 appartements que composent le patrimoine de la SCPI, 196 font l'objet d'un bail et 6 sont en cours de relocation.

Sur le 1^{er} semestre 2022, le taux d'occupation financier moyen est de 98,97%, soit en légère augmentation par rapport à celui du 2^{ème} semestre 2021 (97,56%). Le taux d'encaissement des loyers au 30 juin 2022 atteint 94,77%, en ligne avec le précédent. Ces taux sont très satisfaisants pour de l'immobilier résidentiel, d'autant plus que nous récupérons une partie des créances locataires au fil du temps. Depuis la création de la SCPI nous avons encaissé plus de 98% des loyers facturés.

Les performances locatives de la SCPI nous ont permis de maintenir nos prévisions de distribution et vous avez donc reçu un premier acompte semestriel de 13€ par part, versé le 27 juillet 2022, sur la base d'un coupon annuel de 26€.

A noter que, grâce au mécanisme de l'abattement fiscal de 30 % sur les revenus fonciers bruts, régime pour lequel votre Société a opté dans le cadre du dispositif « Scellier logement intermédiaire », plus de 50% du revenu net distribué par Elysées Résidence 5 n'est ni assujéti à l'impôt sur le revenu, ni aux prélèvements sociaux.

Cet avantage vient en complément de la réduction d'impôt « Scellier » de 25% du montant de la souscription en numéraire répartie sur 9 ans à compter de l'année de la souscription, soit 2,77% du montant de la souscription par an jusqu'en 2017 pour les associés ayant souscrit en 2009 et jusqu'en 2018 pour ceux ayant souscrit en 2010, puis 2% par an supplémentaires durant les 6 années des 2 prorogations de 3 années chacune.

Cela permet ainsi aux souscripteurs de 2009 de bénéficier des avantages fiscaux sur leurs revenus jusqu'en 2023 et pour les souscripteurs de 2010 jusqu'en 2024.

Nous profitons de cet édito pour vous informer que durant le 1^{er} semestre 2022 un total de 75 parts a été cédé sur le marché secondaire réparti sur 4 transactions ; 12 parts au prix net vendeur de 780€ par part le 08/02/2022, 9 parts au prix net vendeur de 780€ par part le 08/03/2022, 5 parts au prix net vendeur de 781€ le 10/05/2022 et 49 parts le 14/06/2022 au prix net vendeur de 780€.

A ces prix, s'ajoutent pour les acheteurs les droits d'enregistrement représentant 5% du montant de la transaction, ainsi qu'une commission de cession représentant 4,2% TTC.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous souhaitons un bel été.

Très cordialement,
Le Directoire.

Chiffres Clés

Date de création	10 juin 2009
Type de SCPI	Habitation "Scellier Social"
Durée statutaire*	30 ans
Nombre d'associés	667
ANR (valeur de réalisation en €) par part au 31/12/2021	1 194,53 €

* sauf prorogation décidée par l'Assemblée Générale des associés

Capital Social

Le capital social s'élève à 50 013 600 € divisé en 47 632 parts d'un montant nominal de 1 050 € réparties entre 667 associés. Ce capital social n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2010 date de clôture des souscriptions.

Vie sociale

Le Conseil de Surveillance s'est réuni le 16 mars 2022 dernier afin d'examiner l'activité et les comptes de l'année 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 2 juin 2022 a approuvé les résolutions à caractère ordinaire proposées, et elle a renouvelé les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Christophe PERONI et Jean-Luc POTIER. Un nouveau membre a été élu Monsieur Georges PUIPIER.

Situation Locative

Au 30 juin 2022, sur les 202 appartements livrés, 196 font l'objet d'un bail.

Le taux d'occupation financier au 30 juin 2022 est de 98,97% en loyers et le taux d'occupation en surface est de 97,62%.

Le taux d'encaissement des loyers et charges facturés au 1^{er} semestre 2022 est de 94,77%.

Taux d'occupation financier 1^{er} semestre 2022



Distribution des Revenus

Après vérification par le Commissaire aux comptes de la situation comptable au 30 juin 2022, un premier acompte semestriel a été mis en paiement le 27 juillet 2022.

Le montant net versé, représente 13 € par part pour chaque associé de la SCPI.

La distribution étant semestrielle à terme échu, le prochain versement de revenu sera effectué en janvier 2023 après vérification par le Commissaire aux comptes de la situation comptable au 31 décembre 2022.

Marché Secondaire

Au cours des confrontations du 1^{er} semestre 2022, 75 parts ont été échangées.

Date	Nombre de parts échangées	Prix net vendeur	Prix d'achat tous frais inclus
11/01/22	-	-	-
08/02/22	12	780	851,76
08/03/22	9	780	851,76
12/04/22	-	-	-
10/05/22	5	781	852,85
14/06/22	49	780	851,76
Total parts échangées	75	-	-

Aucune part n'a été échangée sur le marché de gré à gré.

Tout associé peut adresser à la Société de gestion, suivant les formulaires de mandat mis à disposition des intéressés par ladite société, un ordre de vente pour tout ou partie de ses parts et toute personne peut de même, adresser un ordre d'achat de parts. Les ordres d'achat et de vente sont à peine de nullité inscrits sur un registre tenu au siège de la société, dans les conditions fixées par l'Instruction AMF 2019-04.

La confrontation des ordres d'achat et de vente des parts a lieu le 2^{ème} mardi de chaque mois à 11 heures. Si le 2^{ème} mardi est un jour férié ou chômé, la détermination du prix d'exécution interviendra le deuxième jour ouvré suivant à 11 heures.

Pour participer à toute confrontation, les ordres devront pour des raisons pratiques avoir été reçus par la Société de gestion, avant 16 heures 30, la veille de la confrontation.

Dans l'hypothèse où cette date limite de réception s'avérerait être un jour non ouvrable, la date limite de réception serait automatiquement avancée au dernier jour ouvré le plus proche qui précède.

Pour toute cession de gré à gré, vous pouvez vous reporter aux statuts et à la note d'information de la SCPI.

La société de gestion ne peut être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission / réception des ordres de vente.

Rappel de l'obligation de conservation des parts

Nous vous rappelons la nécessité de respecter l'engagement de conservation de la totalité des parts que vous avez souscrites, jusqu'à l'expiration de l'engagement de location souscrit par la SCPI. Cet engagement de location est afférent au dernier des logements acquis au moyen de la souscription et mis en location par la SCPI. Si vous cédez tout ou partie de vos parts avant l'expiration de la période couverte par votre engagement de conservation des parts, l'avantage fiscal sera remis en cause en totalité.

Informations

www.reim.hsbc.fr

Pour toute information commerciale :

Directeur Commercial :

Jean-François CROSET – Tél. : 01 58 13 81 32

Anne-Béatrice MAURICE – Tél. : 01 40 70 32 44

Sonia GONCALVES – Tél. : 01 57 66 51 66

Fax de la Société de Gestion : 01 40 70 32 41

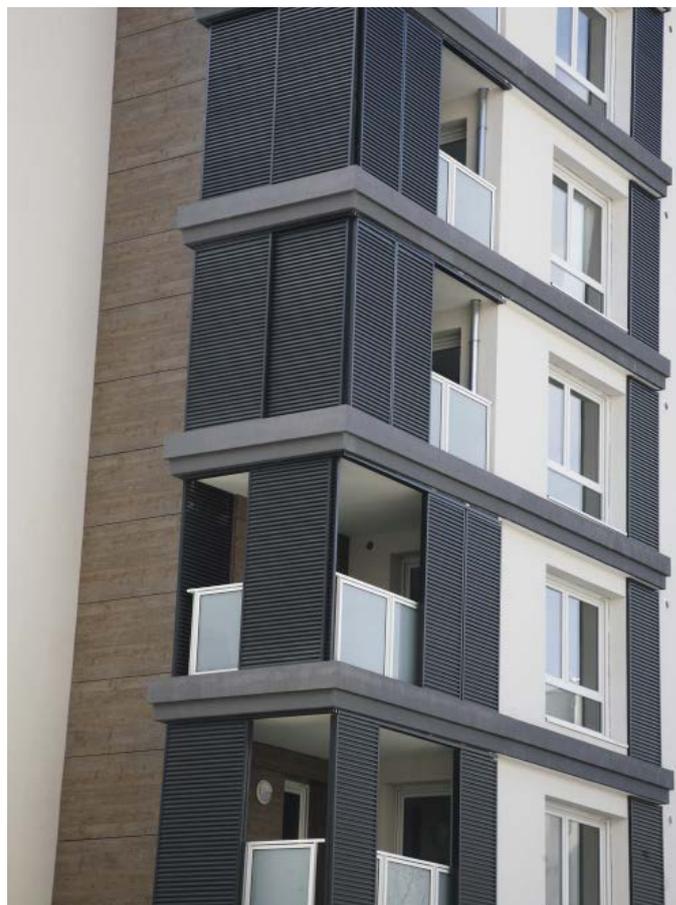
En cas de modification de vos données personnelles

(Changement de RIB, d'adresse, situation fiscale...),

nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre demande signée, accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et tout autre justificatif relatif à ce changement.



▲ Lyon (69) - Corderie



▲ Lyon (69) - Garibaldi

Ce bulletin est produit et diffusé par HSBC REIM (France). Toute reproduction ou utilisation non autorisée des commentaires et analyses de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC REIM (France) sur le marché et son évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC REIM (France). En conséquence, HSBC REIM (France) ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses. Par ailleurs, les performances passées relatives aux valeurs de parts et aux revenus distribués ne préjugent pas des performances futures. Toutes les données sont issues de HSBC REIM (France) sauf avis contraire.

HSBC REIM (FRANCE) - 722 028 206 RCS Nanterre. S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 230 000 euros. Filiale à 100 % de HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France). Siège social et adresse postale : 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie. Elysées Résidence 5 est gérée par la Société de Gestion HSBC REIM (France), qui a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le n° GP 08000013 avec effet au 30/05/2008, agrément étendu par l'AMF au titre de la Directive 2011/61/UE avec effet au 22/07/2014. Par application des articles L411-1, L411-2, L412-1 et L621-8 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé sur la Note d'information le visa SCPI n° 11-33, en date du 30 septembre 2011. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs. Publication de la notice au BALO du 19/10/2011.

